

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

INSTRUCTION N° 815/DEF/CGA/IS/IT

modifiant l'instruction n° 688/DEF/CGA/IT du 20 décembre 1994 (BOC, 1995, p. 98) sur les conditions d'application de la réglementation relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail du personnel des entreprises travaillant dans les établissements du ministère de la défense.

Du 18 octobre 2000

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

INSTRUCTION N° 815/DEF/CGA/IS/IT modifiant l'instruction n° 688/DEF/CGA/IT du 20 décembre 1994 (BOC, 1995, p. 98) sur les conditions d'application de la réglementation relative à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail du personnel des entreprises travaillant dans les établissements du ministère de la défense.

Du 18 octobre 2000

NOR D E F C 0 0 5 2 4 0 2 J

Précédent Modificatif :

14 septembre 1995 (BOC, p. 5305).

Référence de publication : BOC, p. 4884.

L' instruction 688 /DEF/CGA/IT du 20 décembre 1994 est modifiée comme suit :

1. Dans le sommaire, supprimer tout ce qui concerne le chapitre III et numéroter III et IV les actuels chapitres IV et V.
2. Dans le texte, le chapitre III et les notes 10 à 14 correspondantes sont supprimés.
3. Le chapitre IV devient le chapitre III, les 4.1 à 4.5 sont à numéroter 4.1 à 4.2.
4. Le chapitre V devient le chapitre IV, les 5.1 et 5.2 sont à numéroter 4.1 et 4.2.
5. Dans le texte et en bas de page, les notes 15 à 18 deviennent les notes 10 à 13.
6. Au 2.3, premier alinéa,
Au lieu de : « ... dans les conditions fixées au chapitre V »
Lire : « ... dans les conditions fixées au chapitre IV. »
7. Dans la nouvelle note 10, en bas de page.
Au lieu de : « définies aux articles 4.3 et 4.4 »,
Lire : « définies aux articles 3.3 et 3.4 ».
8. Dans le nouveau 4.2, premier alinéa.
Au lieu de : « visées au paragraphe 5.1 »,
Lire : « visées au paragraphe 4.1 ».
Supprimer : « cf. § 3.4) ».

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées, chef de l'inspection du travail et d'inspection de la médecine de prévention
dans les armées,*

Franck SUDON.